

LIVRET D'ACCUEIL ET INFORMATIONS PRATIQUES

ANNEXE 1 du règlement intérieur

1. L'ÉQUIPE DU SERVICE DES FORMATIONS

Père Bertrand PINCON, Vicaire épiscopal au service des formations, chef de service.

b.pincon@lyon.catholique.fr 04 78 81 48 95

- **Nathalie GIACONIA**, responsable pédagogique
n.giaconia@lyon.catholique.fr 04 78 81 48 27
Présence au Service des formations : tous les jours de 9h00 à 17h00
- **Noémie MARIJON**, assistante pédagogique, documentaliste, bibliothécaire, chargée de la communication
n.marijon@lyon.catholique.fr 06 66 01 23 15
Présence au Service : mardi matin de 9h00 à 12h00, jeudi de 9h00 à 17h00
- **Lucille PERRIN**, assistante administrative, chargée de la qualité
servicedesformations@lyon.catholique.fr 04.78.81.48.25
Présence au Service des formations : tous les jours de 9h00 à 17h00

2. SITE INTERNET DU SERVICE DES FORMATIONS

Toutes les informations relatives aux formations sont disponibles sur le site internet du service des formations. [Accueil - Service des formations Formation Lyon catholique \(formation-lyon-catholique.fr\)](http://www.formation-lyon-catholique.fr)

3. LIEU ET HORAIRES DES JOURNÉES DE FORMATION

Les dates des mardis de formations sont données en début d'année sur un planning. Elles se déroulent de 9h à 12h et de 14h à 17h à la Basilique Saint-Bonaventure (7 place des Cordeliers 69002 LYON-métro Cordeliers).

D'autres formations peuvent avoir lieu sur des sites différents comme la Maison Saint Jean Baptiste (6 Avenue A. Max 69005 LYON – métro Vieux Lyon)

4. EN CAS D'ABSENCE/RETARD

Comme précisé dans le règlement intérieur, toute absence ou retard, quelle qu'en soit la cause, doit être annoncée à Lucille PERRIN, de préférence par mail (servicedesformations@lyon.catholique.fr) ou en laissant un message téléphonique au 04 78 81 48 25

5. DROIT A L'IMAGE et RGPD

En début d'année, le Service des Formations demande aux personnes en formation de signer un document d'autorisation de droit et de diffusion de l'image ainsi que une autorisation d'utilisation de leur adresse mail.

6. ÉVALUATIONS DES ACQUIS DE FORMATION

A la fin de chaque module de formation, une évaluation des acquis de formation est demandée à tous les participants. Cette évaluation peut prendre des formes différentes selon les formateurs : Questions à réponses ouvertes et courtes, QCM, travail de synthèse.

Ces évaluations sont à remettre soit sur place le jour même, soit via un formulaire informatique, soit à renvoyer par mail à Lucille PERRIN à servicedesformations@lyon.catholique.fr

7. ENTRETIENS INDIVIDUELS

Les personnes en formation initiale ont des entretiens individuels 3 fois dans l'année avec le vicaire épiscopal au service des formations ou son adjointe chargée de la pédagogie. Le premier a lieu lors de l'inscription en formation, le second vers le mois de janvier et le dernier à la fin de l'année scolaire. Ils permettent de mesurer les déplacements et l'évolution des personnes en formation.

8. ENQUÊTES DE SATISFACTION

A la fin de chaque module de formation, une enquête de satisfaction est envoyée à tous les participants. Ce rapide questionnaire permet au Service des formations d'améliorer la qualité de ses prestations.

9. MESSES

La messe est célébrée à 12h15 à Saint Bonaventure.

En début d'année, il est proposé aux personnes en formation de s'inscrire pour préparer la liturgie et réaliser un feuillet de chants. Ce livret est envoyé le jeudi précédent, à Lucille PERRIN pour la supervision et l'impression des feuillets.

10. CAFETERIA de Saint Bonaventure et de la maison Saint Jean Bpatiste

Une salle est mise à disposition pour les temps de repas avec frigidaires, micro-ondes, cafetière, bouilloire. Une terrasse ou une cour permettent de déjeuner à l'extérieur aux beaux jours. Chacun apporte son panier-repas.

Merci de veiller à respecter les lieux et le matériel mis à disposition et de le laisser propre après utilisation.

EN CAS DE PANDEMIE, RESPECTER LES EXIGENCES SANITAIRES EN VIGUEUR.

Cf Annexe 2 du règlement intérieur (4^{ème} page de ce document)

11. SITUATIONS PARTICULIERES

Pour toutes difficultés de mobilité réduite ou de situation de handicap, merci de nous contacter pour que nous puissions vous voir comment vous accueillir dans de bonnes conditions.

12. BIBLIOTHEQUE

Une bibliographie sélective est apportée et présentée pour chaque module de formations. Elle est assurée par Noémie MARIJON.

L'emprunt est ouvert à toutes les personnes en formation.

Par ailleurs, au rez-de-chaussée de la maison diocésaine Saint Jean-Baptiste (6 avenue Adolphe Max, Métro: Vieux Lyon) plus de 7000 ouvrages de la Bibliothèque Jean Gerson sont à disposition. Théologie, exégèse, pastorale pratique...ainsi que des revues (Documents épiscopat, Christus, Études, les Cahiers Croire, le Monde de la Bible, la Vie, Famille Chrétienne, Eglise à Lyon...), autant de documents consultables sur place et empruntables. Les horaires d'ouverture de la bibliothèque sont :

Lundi: 13h30 - 17h

Mardi: 9h - 12h et 13h30 - 18h

Mercredi: 13h30 - 17h

Jeudi: 13h30 - 18h

13. PARTENARIATS

Le Service des Formations est en lien étroit avec l'Institut Pastoral d'Études Religieuses (IPER) de l'Université Catholique de Lyon (UCLY). Des temps communs et des rencontres sont régulièrement proposés dans l'année scolaire.

[IPER - Institut Pastoral d'Études Religieuses - UCLy](#)

Le Service des Formations est également en lien avec la librairie religieuse LA PROCURE (8 place Bellecour 69002 Lyon) ouverte du lundi au samedi de 10h00 à 19h00.

<https://www.laprocure.com>

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ORGANISME DE FORMATION APPLICABLE EN CAS DE PANDEMIE (COVID-19)

ANNEXE 2 du règlement intérieur

Lors des ateliers collectifs et séances d'accompagnement individuels, les stagiaires et formateurs sont tenus d'arriver avec un masque (type de masque ou protection équivalente à leur convenance) et de le porter pendant toute la durée de la séance.

Une exception de quelques minutes est permise en début de séance au moment où les personnes prennent la parole pour se présenter ou partager leur état du moment lors du premier tour de table, afin que chacun puisse prendre connaissance du visage de chaque personne dans ce moment important d'inclusion. Chacun est invité à remettre son masque après avoir pris la parole et durant le reste de la séance.

Les autres consignes sanitaires d'usage des locaux – cf document joint - sont également valables pour les activités se déroulant dans des locaux extérieurs, sous la responsabilité du formateur ou de la formatrice.